AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0850
FR0010501692-FS0387

19 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2015, la société de droit belge Quaeroq scrl[1] (Franklin Rooseveltlaan 180, BE-8790 Waregem, Belgique), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 juin 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENERIX et détenir, à cette date et à ce jour, 1 613 438 actions GENERIX représentant autant de droits de vote, soit 7,29% du capital et 6,91% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENERIX sur le marché.

[1] Contrôlée par la société anonyme de droit belge Matexi Group.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 142 769 actions représentant 23 362 262 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.